



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ DU 1^{ER} OCTOBRE 2020 RELATIF AU CALENDRIER DU DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE (DELFS COLAIRE) ET À LA COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN

Le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand

Vu l'arrêté du 22 mai 1985 modifié portant création du diplôme d'études en langue française et du diplôme approfondi de langue française ;

Vu la circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation des Casnav ;

Vu l'arrêté rectoral du 19 décembre 2019 portant nomination du responsable du Casnav ;

Vu le décret n° 2020-1196 du 29 septembre 2020 relatif au diplôme d'études en langue française et au diplôme approfondi de langue française.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Le diplôme d'études en langue française scolaire (Delf scolaire), niveaux A1, A2 et B1, est ouvert dans l'académie de Clermont-Ferrand pour la session **2021**.

Les épreuves se dérouleront le **mardi 11 mai 2021**.

Les inscriptions débuteront le **lundi 4 janvier 2021** et seront définitivement closes le **vendredi 29 janvier 2021 à 17 heures**.

Le Casnav procédera aux inscriptions à l'aide des tableaux de recueil des candidats renseignés par les établissements du second degré et dûment transmis par courriel à l'adresse ce.casnav@ac-clermont.fr.

ARTICLE 2 :

L'examen du Delf scolaire est ouvert à tous les élèves inscrits dans un établissement du second degré, collèges, Erea-LEA, lycées professionnels, lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat, sous réserve des dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 2020-1196 du 29 septembre 2020 relatif au diplôme d'études en langue française et au diplôme approfondi de langue française.

ARTICLE 3 :

Le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand est chargé des inscriptions des élèves sur le logiciel national fourni par France Éducation international, ainsi que de la mise en place et du déroulement de l'examen.

ARTICLE 4 :

Le jury est composé ainsi qu'il suit :

- Président : Monsieur Dominique MOMIRON
Inspecteur de l'éducation nationale, conseiller technique ASH auprès du recteur, co-responsable du SAEI et du Casnav
- Asseseurs : Madame Marie-Line PAULET-RAFAITIN
Co-responsable du SAEI
- Monsieur Gauthier KRIN
Professeur certifié, formateur au Casnav de Clermont-Ferrand
- Madame Marie BORDOIS DENEUVY
Professeure certifiée, formatrice au Casnav de Clermont-Ferrand
- Examineurs-correcteurs : La liste des examinateurs-correcteurs du Delf scolaire est établie par le Casnav de Clermont-Ferrand.
- Elle est mise à jour régulièrement et disponible sur demande à ce.casnav@ac-clermont.fr.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1^{er} octobre 2020

Pour le Recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie



Tanguy CAVÉ